

N°8603

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PROJET DE LOI

portant modification des articles 359 et 368-1 du Code civil

* * *

Résumé

Le projet de loi sous rubrique a pour objet de redresser certaines erreurs matérielles aux articles 359 et 368-1 du Code civil, apparues à la suite de la réforme de l'adoption par la loi du 10 avril 2025 portant modification du Code civil en vue de la réforme de l'adoption.